

BARREAU DE LONGUEUIL -DEMANDE D'ASSERMENTATION*

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À UNE ASSERMENTATION par le Barreau de Longueuil, vous devez répondre à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Condition 1 : Stage effectué dans le district de Longueuil

Condition 2 : Votre résidence est dans le district de Longueuil

Condition 3 : Vous avez déjà un emploi et travaillerez dans le district de Longueuil

Nom du Stagiaire : Maître de Stage :

Adresse du Bureau :
(stage ou engagement)

Téléphone Bureau :

Adresse résidentielle :

Téléphone résidence : Cellulaire :

Courriel : Date fin de stage :

Dates proposées par la Me Marie-Claude Richer, bâtonnière à compter du 29 avril 2011 (cochez un seul choix):

- | | | |
|---------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> 20 Mai 2011 | <input type="checkbox"/> 16 Septembre 2011 | <input type="checkbox"/> 20 janvier 2012 |
| <input type="checkbox"/> 10 Juin 2011 | <input type="checkbox"/> 21 Octobre 2011 | <input type="checkbox"/> 17 février 2012 |
| | <input type="checkbox"/> 18 Novembre 2011 | <input type="checkbox"/> 16 mars 2012 |
| | <input type="checkbox"/> 16 Décembre 2011 | <input type="checkbox"/> 20 avril 2012 |

TOUTES LES ASSERMENTATIONS DÉBUTENT À 15 H

À RETOURNER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE PAR TÉLÉCOPIEUR AU BARREAU DE LONGUEUIL AU 450-468-1895

CONFIRMATION : une confirmation de réception de ce formulaire vous sera envoyée par courriel, n'oubliez pas d'indiquer clairement votre adresse de courriel;

BARREAU DE LONGUEUIL -DEMANDE D'ASSERMENTATION*

RÈGLES ET CONDITIONS

Pour être admissible à une assermentation par le Barreau de Longueuil, vous devez répondre à l'une des conditions suivantes :

Condition 1 : Stage effectué dans le district de Longueuil

Condition 2 : Vous habitez dans le district de Longueuil

Condition 3 : Vous travaillerez dans le district de Longueuil

TOGE ET RABAT : Le port de la toge est requis, le rabat sera porté après la lecture du serment. Si vous ne possédez pas de toge et de rabat, le Barreau de Longueuil peut vous les prêter gratuitement pour la cérémonie;

INVITÉS : Le nombre d'invités est illimité selon le nombre de places disponibles et le nombre d'assermenté. Le nombre d'assermentés, et d'invités pour chacun vous sera indiqué dans le courriel vous confirmant le numéro de la salle;

*SALLE : le numéro de salle est connu **5 à 10 jours ouvrables avant la date prévue**, un courriel à cet effet est envoyé. **N'oubliez pas d'indiquer clairement votre adresse de courriel;***

PHOTO : à moins d'avis contraire de la part d'un assermenté présent, il est permis de prendre des photos durant la cérémonie à l'intérieure de la salle, la même règle s'applique pour filmer;

MAÎTRE DE STAGE : Le maître de stage du stagiaire est invité à être présent à la cérémonie et à prononcer quelques mots sur son stagiaire, il est important que vous l'invitez à cette cérémonie;

DISCOURS : Vous serez également invité à prononcer quelques mots; (suggestion : profitez de ce moment pour remercier votre maître de stage, les représentants du Barreau présents, votre famille, et vos amis présents);

IMPORTANT * nous vous prions d'aviser vos invités d'être présents au moins 15 minutes avant le début de la cérémonie.